

BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole

Le BTS ACSE prépare à la responsabilité de chef d'exploitation agricole ou équestre, aux métiers agricoles et para-agricoles. Les compétences développées en matière d'approche globale de l'agriculture, de politiques publiques agricoles, de gestion financière et économique mais aussi de management de ressources humaines permettent ainsi d'envisager de nombreux autres débouchés professionnels et des poursuites d'études variées.

A qui s'adresse le BTSA ACSE ?

- Aux jeunes qui s'intéressent au monde de l'agriculture et de l'équitation en général.
- Aux élèves sortants de terminale technologique STAV ou STG, de terminale scientifique série S, de terminale professionnelle CGEA, CGEH ou d'autres cycles de formation préparant au baccalauréat.
- Aux étudiants souhaitant acquérir un diplôme de niveau III avant d'envisager une poursuite d'études.

La biquilification : une spécificité du lycée de Kernilien-Guingamp

Fort de sa longue expérience dans les formations hippiques et de ses installations de grande qualité, le lycée de Kernilien-Guingamp offre 3 cursus aux étudiants :

- BTSA ACSE + **BPJEPS Activités Equestres** : la formation idéale pour devenir moniteur et gérer une structure équestre*.
- BTSA ACSE + titre professionnel **d'Assistant Animateur d'Equitation** (AAE).
- BTSA ACSE + option équitation : combiner études et passion, c'est possible à Kernilien !

Que peut-on faire après un BTSA ACSE ?

- Poursuite d'études : licence professionnelle, Certificat de Spécialisation, classe préparatoire Post-BTS et DUT (préparation aux concours d'entrée des écoles vétérinaires et des écoles d'ingénieurs agri-agro), BTS « double compétence », etc.
 - Insertion professionnelle : le BTSA ACSE confère la capacité professionnelle agricole pour les projets d'installation en agriculture ou encore en entreprise agricole équestre.
- Le BTS ACSE permet d'envisager aussi l'accès aux emplois de conseiller de gestion, technicien dans les secteurs de l'encadrement en agriculture ou encore en centre de comptabilité ou gestion, organismes bancaires finançant l'agriculture, assurances.

Scannez-moi pour
plus d'infos !



Quel est le contenu de la formation ?

Les modules généraux	Les modules professionnels
<ul style="list-style-type: none">- Accompagnement au projet personnel et professionnel- Organisation économique, social et juridique- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation- Langue vivante : Anglais- Education physique et sportive- Traitement de données- Technologie de l'information et du multimédia	<ul style="list-style-type: none">- Comptabilité, gestion, fiscalité, droit agricole- Agriculture et politiques publiques- Agronomie et conduite de production végétale- Zootechnie et conduite de production animale- Stratégie de l'entreprise agricole
Disciplines : français, documentation, éducation socio-culturelle, économie-gestion, mathématiques, traitement informatique et multimédia, EPS, anglais.	Disciplines : biologie, écologie, physique-chimie, génétique, zootechnie : alimentation, reproduction, génétique, santé animale ; agronomie, statistiques, économie, gestion.

Comment sont organisés les stages ?

- BTS ACSE : 12 à 16 semaines de stage sur les 2 années, dont 10 prises sur la scolarité. Ils peuvent avoir lieu à l'étranger (dispositif ERASMUS).
- Biquilification BPJEPS Activité Equestre : tous les samedis et plusieurs semaines pendant les vacances scolaires*.

Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme ?

L'évaluation repose sur le Contrôle en Cours de Formation (CCF) et des épreuves terminales. Les CCF ont un poids de 50 % pour l'obtention du diplôme.

Le stage en exploitation fait l'objet d'un rapport soutenu à l'oral lors des épreuves terminales.

Comment s'inscrire en BTSA ACSE à Kernilien ?

L'inscription se fait dans le cadre de la procédure « Parcoursup - orientation post-bac ».

L'inscription pour la double qualification BPJEPS nécessite une lettre de motivation, un certificat médical, une attestation aux premiers secours et la réussite aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation*.

* : sous réserve d'habilitation DRJSCS



Scannez moi !